

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-474**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour en tenant compte de l'ajout du point 13.1.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-475**Séance ordinaire du 17 novembre 2021**

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 novembre 2021.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marqués.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-476

Autorisation de signature - Avenant 3 - Protocole d'entente relatif à la cession d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire dans la ville de Carignan - CSSP

CONSIDÉRANT les résolutions 21-03-85, 21-06-273 et 21-10-388;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'éliminer les servitudes de passage sur les lots visés par la construction de l'École;

CONSIDÉRANT les délais nécessaires à prévoir pour la radiation des hypothèques et des autres charges sur des lots visés par la construction de l'école;

CONSIDÉRANT qu'il est requis d'accorder un délai additionnel de vérification diligente de 120 jours, à compter de la signature par les parties de l'avenant 3 du protocole d'entente relatif à la cession d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire dans la Ville de Carignan;

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'avenant 3 du protocole d'entente relatif à la cession d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire dans la Ville de Carignan avec le Centre de services scolaires des Patriotes (CSSP) et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marqués.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-477

Autorisation de signature - Avenant 4 - Promesse bilatérale - Maison des aînés - CISSS Montérégie-Centre

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-178 autorisant la signature de la promesse bilatérale de vente et d'achat;

CONSIDÉRANT la résolution 21-03-86 autorisant la signature de l'avenant 1 à la promesse bilatérale;

CONSIDÉRANT la résolution 21-08-315 autorisant la signature de l'avenant 2 à la promesse bilatérale;

CONSIDÉRANT la résolution 21-10-289 autorisant la signature de l'avenant 3 à la promesse bilatérale;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que la Ville de Carignan s'engage à effectuer les travaux d'infrastructures municipales avant l'ouverture de la nouvelle maison des aînés;

CONSIDÉRANT que l'entente entre la Ville et le CISSS Montérégie-Centre prévoit de solutionner les servitudes de passage sur l'immeuble et les lots visés par la construction de la maison des aînés;

CONSIDÉRANT que le CISSS a besoin d'une extension de délais pour effectuer la vérification diligente dans le cadre du projet de la maison des aînés depuis la signature par les parties de l'avenant 3;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'avenant 4 de la promesse bilatérale de vente et d'achat avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSS) et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marqués.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-478

Autorisation de signature - Renonciation à la servitude dans l'acte portant le numéro 221 184 et affectant certains lots devant être cédés au Centre de services scolaire des Patriotes pour la construction de la nouvelle école

CONSIDÉRANT la vérification diligente et recherches de titres effectuées dans le cadre du projet de construction de la nouvelle école primaire dans la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT l'acte portant le numéro de publication 221 184;

CONSIDÉRANT que l'acte 221 184 impose une servitude interdisant certaines constructions et exigeant un droit à d'égard sur la construction prévue sur les lots avoisinants;

CONSIDÉRANT que la Ville est maintenant propriétaire des lots composant le fonds servant et le fonds dominant et par conséquent elle est en mesure de compléter cette renonciation de servitude par la signature d'un acte unilatéral;

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, une renonciation à la servitude présente dans l'acte portant le numéro 221 184 affectant certains lots devant être cédés au Centre de services scolaire des Patriotes pour la construction de la nouvelle école et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marqués.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-479

Autorisation de signature - Acte de cession - Construction de la nouvelle école primaire à Carignan - Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP)

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à la passation et la gestion des contrats pour l'exécution des travaux de construction d'une nouvelle école et des infrastructures municipales dans la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente relatif à la cession d'un terrain pour la construction d'une nouvelle école primaire dans la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT les obligations de la Ville de Carignan et du Centre de services scolaire des Patriotes;

CONSIDÉRANT que la cession de l'immeuble est consentie à titre gratuit, conformément à l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité ;

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession du terrain connu et désigné comme étant le lot 6 444 190 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly, sans bâtisse y érigée pour la construction de la nouvelle école primaire entre le Centre de services scolaire des Patriotes (CSSP) et la Ville de Carignan et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-480**Autorisation de signature - Acte de vente définitif - Vente pour non-paiement de taxes 2017 et 2018**

CONSIDÉRANT que lors des ventes pour défaut de paiement des taxes municipales 2017 et 2018, les lots 2 344 837, 2 597 803, 2 597 847, 2 598 121, 2 598 132, 2 598 149, 2 598 200, 2 598 218 et 2 599 500 furent adjugés à Gestion immobilière ADP;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, l'adjudicataire a, à l'expiration du délai d'un an, droit à un acte de vente de la part du Conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente définitif des lots 2 344 837, 2 597 803, 2 597 847, 2 598 121, 2 598 132, 2 598 149, 2 598 200, 2 598 218 et 2 599 500 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

21-12-481

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

Autorisation - Vente d'un terrain municipal en arrière-lot – Lot 4 785 468 derrière le 2196 Henriette

CONSIDÉRANT que le Conseil est favorable à la production d'un rapport d'évaluation de valeur marchande pour le lot vacant 4 785 468 appartenant à la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport d'évaluation de valeur marchande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la vente du terrain municipal portant le numéro de lot 4 785 468 sur la rue Henriette, à monsieur Pierre-Luc Chagnon et madame Gwendoline Coquet pour un montant de 39 000 \$ taxes incluses;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente pour le lot 4 785 468 et tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution;

QUE les frais et honoraires de l'acte de vente, copies et frais de publicité seront à la charge de l'acheteur.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-482**Autorisation - Évaluation de rendement 2021 du personnel cadre**

CONSIDÉRANT la politique administrative et salariale du personnel cadre 2020-2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général adjoint et trésorier à procéder aux évaluations et au paiement des primes du personnel cadre selon les conditions de travail individuelles et selon les modalités prévues à la Politique administrative et salariale du personnel cadre pour l'année 2021;

D'AUTORISER, en la vacance du poste de directeur général, le paiement de la prime au directeur général adjoint et trésorier prévue à la résolution 20-01-04;

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-190-00-999.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-483**Déboursés du mois - Novembre 2021**

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de novembre 2021 pour un montant de 18 079,78 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de novembre 2021, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 803 916,19 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-484

Concordance, courte échéance et prolongation relativement à un emprunt par obligation au montant de 5 594 000 \$

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Carignan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 594 000 \$ qui sera réalisé le 13 décembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
334	150 575 \$
335	107 303 \$
344	42 271 \$
348	594 175 \$
362	175 385 \$
328	216 704 \$
346	183 256 \$
359	274 300 \$
365	183 440 \$
378	40 126 \$
380	133 698 \$
414-E	799 705 \$
428-E	172 300 \$
419-E	206 500 \$
464-E	3 000 \$
465-E	5 000 \$
467-E	235 082 \$
414-E	149 900 \$
523 (2019)	580 000 \$
527 (2020)	520 200 \$
536 (2021)	821 080 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts nos 414-E, 523 (2019), 527 (2020) et 536 (2021), la Ville de Carignan souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 décembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 juin et le 13 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation : toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation. À cet effet, le Conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises»;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Banque Nationale du Canada

Succursale 13401

1117, boul. Périgny

Chambly (Québec) J3L 1W7

8. Que les obligations soient signées par le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le trésorier. La Ville de Carignan, tel que permis par la loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts nos 414-E, 523 (2019), 527 (2020) et 536 (2021) soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 décembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1er décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-485

Adjudication - Émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 334, 335, 344, 348, 362, 328, 346, 359, 365, 378, 380, 414-E, 428-E, 419-E, 464-E, 465-E, 467-E, 523 (2019), 527 (2020) et 536 (2021), la Ville de Carignan souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 13 décembre 2021, au montant de 5 594 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre (4) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

761 000 \$	1,00000 %	2022
775 000 \$	1,25000 %	2023
790 000 \$	1,50000 %	2024
804 000 \$	1,70000 %	2025
2 464 000 \$	1,80000 %	2026

Prix : 98,90100

Coût réel : 1,99285 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

761 000 \$	1,00000 %	2022
775 000 \$	1,25000 %	2023
790 000 \$	1,50000 %	2024
804 000 \$	1,75000 %	2025
2 464 000 \$	1,85000 %	2026

Prix : 99,00600

Coût réel : 2,00067 %

3 - CASGRAIN & COMPAGNIE LIMITÉE

761 000 \$	0,80000 %	2022
775 000 \$	1,20000 %	2023
790 000 \$	1,50000 %	2024
804 000 \$	1,75000 %	2025
2 464 000 \$	1,85000 %	2026

Prix : 98,93530 Coût réel : 2,00952 %

4 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

761 000 \$	0,85000 %	2022
775 000 \$	1,25000 %	2023
790 000 \$	1,55000 %	2024
804 000 \$	1,75000 %	2025
2 464 000 \$	1,90000 %	2026

Prix : 98,95871 Coût réel : 2,04496 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 594 000 \$ de la Ville de Carignan soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

Octroi de mandat - Regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'entretien des chemins de gravier pour l'année 2022

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière chlorure en solution liquide nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Carignan s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Carignan confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Carignan accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Carignan s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville de Carignan reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-487

Octroi de contrat - Fourniture, livraison et mise en marche d'un groupe électrogène -Toromont Cat Québec - 52 339,99 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la fourniture, la livraison et la mise en marche d'un groupe électrogène;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de fourniture, livraison et mise en marche d'un groupe électrogène, à l'entreprise Toromont Cat Québec pour un montant de 52 339,99 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-210-04-726.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-488

Autorisation - Contrat totalisant 34 324,60 \$ - Aménagement des infrastructures de la piste cyclable bidirectionnelle sur le chemin Bellerive - MSA Infrastructures inc.

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieure - Infrastructures municipales et projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement cumulatif de 34 324,60 \$ taxes incluses pour des travaux d'aménagement des infrastructures de la nouvelle piste cyclable bidirectionnelle sur le chemin Bellerive, à l'entreprise MSA Infrastructures inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

21-12-489

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

Autorisation - Contrats totalisant 29 371,36 \$ - Travaux d'entretien du réseau pluvial et des fossés - Luc Laguë et fils inc.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement cumulatif de 29 371,36 \$ taxes incluses pour des travaux d'entretien du réseau pluvial et des fossés, à l'entreprise Luc Laguë et fils inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-100-00-530.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-490

Autorisation - Contrat totalisant 32 009,71 \$ - Acquisition de biens pour de la signalisation - Traffic innovation inc.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement cumulatif de 32 009,71 \$ taxes incluses pour l'acquisition de biens pour de la signalisation, à l'entreprise Traffic innovation inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-350-00-649.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-491

Autorisation - Contrat totalisant 49 901,67 \$ - Travaux d'entretien des réseaux d'égout sanitaire, pluvial et du réseau d'aqueduc - St-Germain égouts et aqueduc inc.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement cumulatif de 49 901,67 \$ taxes incluses pour des travaux d'entretien des réseaux d'égout sanitaire, pluvial et du réseau d'aqueduc, à l'entreprise St-Germain égouts et aqueduc inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-415-00-529.

21-12-492

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

Autorisation - Contrat totalisant 30 000 \$ - Achat de divers matériaux et outillage - Rona inc.

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement cumulatif de 30 000 \$ taxes incluses dans l'année financière 2021 pour l'achat de divers matériaux et outillage, à l'entreprise Rona inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-310-00-522.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-493

Demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques - Parc des Chenaux (PSSPA) - Tetra Tech inc.

CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet d'aménagement du parc des Chenaux, soit le prolongement du sentier existant entre le parc des Chenaux et la rue Olivier-Morel et la construction de la nouvelle passerelle entre le parc des Chenaux et le parc de la Seigneurie, il est requis de procéder à une demande de certificat d'autorisation au MELCC en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*,

CONSIDÉRANT que les nouvelles infrastructures sont prévues en partie à l'intérieur de la limite des hautes eaux et/ou de la bande riveraine du chenal de l'île aux Lièvres et que celles-ci ne peuvent être construites sans l'autorisation du MELCC et du MFFP;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) dans le cadre du projet d'aménagement du parc des Chenaux;

D'AUTORISER le directeur général adjoint et trésorier à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

DE mandater la firme Tetra Tech inc. pour remplir et soumettre le formulaire de demande de certificat d'autorisation.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-494**Autorisation de signature - Lettre d'entente pour l'usage du dépôt de neige usée à la Ville de Chambly - Saison hivernale 2021-2022**

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a besoin d'un site de dépôt pour la neige usée pour la saison 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le dépôt de neige usée de la Ville de Chambly est le plus près de nos opérations chargement de la neige;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Lefebvre, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur des travaux publics de la Ville de Carignan à signer la lettre d'entente pour l'usage du dépôt à neige usée de la Ville de Chambly auprès de cette dernière;

D'AUTORISER une dépense maximale à 25 000 \$ au poste budgétaire 02-330-00-443.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-495**Embauche - Préposés aux travaux publics - Saison hivernale 2021-2022**

CONSIDÉRANT les recommandations de monsieur Martin Poirier, directeur des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER messieurs Antoine Jeffrey, Simon Hainault, Daniel Gélinas, Cédric Bouthillier et Maxime Desmarais, à titre de préposés aux travaux publics;

D'EMBAUCHER monsieur Mario Poupart, à titre de préposé surnuméraire aux travaux publics;

QUE les embauches soient effectives à partir du 5 décembre 2021 et ce, jusqu'au 16 avril 2022;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-310-00-151 et 02-701-30-151.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

Nomination - Membres du Comité de circulation et sécurité routière

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-114;

CONSIDÉRANT les nouveaux élus siégeant au conseil municipal suivant les élections municipales du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer deux (2) membres du conseil municipal pour siéger sur le Comité de circulation et sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Daniel St-Jean et madame Diane Morneau afin de siéger sur le Comité de circulation et sécurité routière pour une période de quatre (4) ans.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-497

Autorisation de signature - Certificat attestant que le prélèvement d'eau ne contrevient à aucun règlement municipal - Restauration de carrière

CONSIDÉRANT que dans le cadre d'une demande de restauration de la carrière nord, le ministère exige notamment l'obtention d'une autorisation pour le prélèvement d'eau en vertu de l'article 31.75 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*,

CONSIDÉRANT que pour compléter la demande d'autorisation, il est requis que la Ville de Carignan émette un certificat attestant que le prélèvement d'eau ne contrevient à aucun règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, le certificat de la municipalité attestant que le prélèvement d'eau ne contrevient à aucun règlement municipal et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-498

Demande d'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire à la MRC de La Vallée-du-Richelieu (zone MN2-U-352, au sud de la carrière)

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement d'ensemble du futur centre-ville comprendra le développement d'une partie du secteur du boisé (au sud de l'ancienne carrière, une partie de la zone MN2-U-352);

CONSIDÉRANT que le développement de ce secteur engendrera une quantité de déboisement;

CONSIDÉRANT que la zone MN2-U-352 fait partie d'un corridor forestier représentant un fort potentiel écologique;

CONSIDÉRANT que ce corridor forestier est identifié au schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu comme étant l'affectation CONS2-74;

CONSIDÉRANT qu'un plan régional des milieux naturels est en cours d'élaboration par la MRC de La Vallée-du-Richelieu et que la zone MN2-U-352 fait partie des milieux naturels qui seront identifiés dans ce plan;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'attendre qu'une réflexion complète soit effectuée sur la gestion de ce milieu naturel à fort potentiel écologique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE demander à la MRC de La Vallée-du-Richelieu l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire interdisant toutes nouvelles interventions dans la zone MN2-U-352, telle qu'identifiée au plan de zonage de l'annexe A du Règlement de zonage no 483-U, de l'affectation CONS2-74, telle qu'identifiée à la carte des affectations du sol du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-499**Nomination - Membres du Comité de développement durable**

CONSIDÉRANT la résolution 18-04-114;

CONSIDÉRANT les nouveaux élus siégeant au conseil municipal suivant les élections municipales du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer deux (2) membres du conseil municipal pour siéger sur le Comité de développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

DE nommer messieurs Luc Laforge et Daniel St-Jean afin de siéger sur le Comité de développement durable pour une période de quatre (4) ans.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-500**Nomination - Membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**

CONSIDÉRANT la résolution 17-11-384;

CONSIDÉRANT les nouveaux élus siégeant au conseil municipal suivant les élections municipales du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer deux (2) membres du conseil municipal pour siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Frédéric Martineau et madame Diane Morneau afin de siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme pour une période de quatre (4) ans.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marqués.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

Accréditation des organismes - 2022

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour l'année 2022, les organismes suivants :

1. Ringuette les Intrépides
2. Ainsi soit-elle
3. Centre de bénévolat de la Rive-Sud
4. Association de soccer carignanoise
5. AQDR
6. Centre d'écoute Montérégie
7. Ensemble vocal Via Voce
8. Association régionale de Kin-Ball Rive-Sud
9. Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville
10. Fondation pour les Arts et la Culture du Bassin de Chambly
11. Équijustice Rive-Sud
12. TROC-Montérégie
13. Corps de cadets 2793 Chambly
14. Club de gymnastique Gym Richelieu
15. Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly
16. Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan
17. Société d'Agriculture du Bassin Régional
18. Wushu Carignan
19. Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu
20. Aux Sources du Bassin de Chambly
21. Centre communautaire l'Entraide plus
22. La Corne d'abondance
23. Carrefour familial du Richelieu
24. Route des Arts du Richelieu
25. Club de pickleball de Chambly
26. POSA/Source des Monts

21-12-502

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marqués.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

Demande d'aide financière - Aux Sources du Bassin de Chambly - Guignolée 2021 - 2 000 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly, une aide financière d'un montant de 2 000 \$, dans le cadre de la guignolée 2021;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-211-00-000.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-503**Création d'un comité et nomination - Membres du Comité des parcs et espaces verts**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer un comité pour les parcs et espaces verts;

CONSIDÉRANT les nouveaux élus siégeant au conseil municipal suivant les élections municipales du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer deux (2) membres du conseil municipal pour siéger sur le Comité des parcs et espaces verts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE créer le Comité des parcs et espaces verts;

DE nommer mesdames Édith Labrosse et Diane Morneau afin de siéger sur le Comité des parcs et espaces verts pour une période de quatre (4) ans.

21-12-504

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

Nomination - Membres du Comité consultatif culturel

CONSIDÉRANT les résolutions 20-12-468 et 21-03-121;

CONSIDÉRANT les nouveaux élus siégeant au conseil municipal suivant les élections municipales du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer deux (2) membres du conseil municipal pour siéger sur le Comité consultatif culturel;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE nommer mesdames Diane Morneau et Édith Labrosse afin de siéger sur le Comité consultatif culturel.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marqués.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-505**Nomination - Membres du Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés**

CONSIDÉRANT les résolutions 18-04-114, 19-07-269 et 20-12-466;

CONSIDÉRANT les nouveaux élus siégeant au conseil municipal suivant les élections municipales du 7 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le Conseil doit nommer deux (2) membres du conseil municipal pour siéger sur le Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE nommer mesdames Édith Labrosse et Diane Morneau afin de siéger sur le Comité de suivi de la Politique familiale et des aînés pour une période de quatre (4) ans.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-506

Avis de motion - Projet de règlement no 310 (2022) modifiant le règlement no 310 (2021)-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

Le conseiller Luc Laforge dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 310 (2022) modifiant le règlement no 310 (2021)-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-507

Avis de motion - Projet de règlement no 510 (2022) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour 2022

Le conseiller Luc Laforge dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 510 (2022) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2022.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-508

Adoption - Règlement de concordance no 483-20-U modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme no 482-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement de concordance no 483-20-U modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme no 482-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement de concordance no 483-20-U modifiant le règlement de zonage no 483-U afin d'assurer la concordance au plan d'urbanisme no 482-U.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Maréneau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-509

Adoption - Règlement no 508 (2022) modifiant le règlement no 508 (2021)-3 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 508 (2022) modifiant le règlement no 508 (2021)-3 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 508 (2022) modifiant le règlement no 508 (2021)-3 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la Ville.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-510

Adoption - Règlement no 512 (2022) remplaçant le règlement 512 (2021) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil a reçu copie du règlement no 512 (2022) remplaçant le règlement 512 (2021) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 512 (2022) remplaçant le règlement 512 (2021) décrétant les limites de vitesse permises dans les rues de la ville.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-511

Autorisation - Implantation d'une garderie subventionnée sur les lots 2 597 593 et 2 597 587 (rue Marie-Anne Est)

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille a octroyé un permis pour la construction d'une garderie subventionnée de 80 places sur le territoire de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que les lots 2 597 593 et 2 597 587 appartiennent à la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que les lots 2 597 593 et 2 597 587 ont une superficie totale de 2 949,60 mètres carrés et qu'ils sont accessibles par la rue Marie-Anne Est, où les services d'aqueduc et d'égout sont disponibles;

CONSIDÉRANT que les lots 2 597 593 et 2 597 587 sont situés dans une zone où il est possible de prévoir l'autorisation d'une construction d'une garderie en vertu du Règlement de zonage no 483-U, et que cette autorisation pourra faire l'objet d'une modification réglementaire au moment opportun;

CONSIDÉRANT que l'article 134 de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* permet au Conseil d'octroyer un permis pour l'utilisation de terrains ou la construction, la modification ou l'occupation de bâtiments à des fins de centre de la petite enfance ou de garderie au sens de la présente loi, malgré toute réglementation de zonage et aux conditions qu'il impose;

CONSIDÉRANT que les détenteurs du permis octroyé par le ministère de la Famille, monsieur Christian Meunier et madame Amélie Drouin, de la compagnie Gestion Les Petites Étoiles inc. (1176047216), attestent que les lots 2 597 593 et 2 597 587 peuvent satisfaire les exigences du ministère pour l'implantation et l'aménagement de leur projet de garderie subventionnée pouvant accueillir 80 places;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a octroyé un mandat à un évaluateur agréé afin de déterminer la valeur marchande des lots 2 597 593 et 2 597 587;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de la valeur marchande des lots 2 597 593 et 2 597 587 servira à prendre entente avec les promoteurs du projet de la garderie, afin de leur vendre une partie de ces lots pour la construction de la garderie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER à la compagnie Gestion Les Petites Étoiles inc. (1176047216) à effectuer les démarches nécessaires auprès du ministère de la Famille, afin de construire une garderie subventionnée de 80 places sur une partie des lots 2 597 593 et 2 597 587, situés sur la rue Marie-Anne Est, à Carignan.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

21-12-512**LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Stéphanie Lefebvre et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20 h 42.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Momeau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

Dépôt - Extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par la greffière de l'extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires pour l'année 2021.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Carignan tenue le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20 heures à la salle du Conseil, au 2555, chemin Bellevue à Carignan et webdiffusée sur le site Internet de la Ville de Carignan, à laquelle étaient présents : mesdames les conseillères Édith Labrosse, Stéphanie Lefebvre et Diane Morneau ainsi que messieurs les conseillers Luc Laforge, Frédéric Martineau et Daniel St-Jean, formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Patrick Marquès.

Messieurs Danik Salvail, directeur général adjoint et trésorier et François Rioux, directeur des services extérieurs ainsi que Me Ève Poulin, greffière, sont également présents.

Dépôt - Rapports d'audit de conformité - Adoption du budget et adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI)

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt des rapports d'audit de conformité pour l'adoption du budget 2021 et l'adoption du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021-2022-2023.